

La République du Centre, 30 janvier 2016

PÉDOPHILIE ■ Jean-Pierre Sueur intervient

Jean-Pierre Sueur, sénateur, est intervenu cette semaine au Sénat sur le projet de loi relatif à l'information de l'administration par l'institution judiciaire et la protection des mineurs. Il pousse à respecter trois principes : la protection des mineurs, la présomption d'innocence et le secret de l'enquête et de l'instruction. « La transmission d'informations est indispensable en cas de condamnation d'une personne pour pédophilie. Il est justifié que le procureur puisse y procéder, dans les conditions fixées par la loi, en cas de mise en examen, mais non suite à une audition ou au stade de la garde à vue, eu égard au respect de la présomption d'innocence ». ■